

Sidikiba Coulibaly

Le chant des chasseurs du Mandé (Mali)

texte de Vincent Zanetti

extraits du livret de présentation du CD « *Mali, le chant des chasseurs* », AIMP & VDE-Gallo, 2008

La confrérie des chasseurs

Bien que confrontés depuis des siècles à l'influence et au prosélytisme parfois belliqueux de l'Islam et soumis depuis la colonisation française à l'imposition de valeurs chrétiennes, les peuples maninka (malinké) et bamana (bambara), ainsi que les groupes ethniques qui leur sont apparentés, n'ont jamais cessé de pratiquer de nombreux rites relevant d'une cosmogonie, d'une mythologie et d'une philosophie essentiellement animistes : sacrifices d'animaux sur des "objets forts" (*boliw*), communication avec des esprits (*jinhè*) ou des ancêtres, notamment à travers l'apparition de danseurs masqués ou possédés, etc. Ces pratiques culturelles relèvent pour la plupart d'institutions ou de cultes très circonscrits dans le temps et dans l'espace et il serait illusoire de vouloir les réduire toutes à un système de valeurs unique ou à un patrimoine parfaitement intégré. Chaque région, chaque communauté a ses spécificités marquées par les migrations, les guerres, les échanges commerciaux et les emprunts culturels. De nombreux cultes dits "traditionnels" se sont même occasionnellement trouvés en situation de concurrence et certains d'entre eux ne se sont parfois pas étendus sur plus d'une ou deux générations. Néanmoins, au-delà des variations parfois importantes de l'organisation interne des diverses associations religieuses, les sociétés d'initiation, répandues dans toute la savane, forment entre elles des réseaux d'alliances politiques qui s'étendent souvent bien au-delà des frontières villageoises. La confrérie des chasseurs (*donso tòn¹*) est de celles-là : on en retrouve aujourd'hui des représentants dans toute l'aire d'influence culturelle mandingue et dans presque tous les groupes ethniques, du Burkina-Faso à la Gambie et de la zone sahéenne aux forêts du Libéria et de Côte d'Ivoire. Ainsi, dans la partie subsaharienne du Mali et par-delà les différences ethniques, les *donsow* se réfèrent à un même système de valeurs et se considèrent comme membres d'une même famille, d'où le choix du terme de confrérie pour désigner leurs associations.

Au Mali, les traditions de chasses remontent aux *dyaruw*, premiers et antiques chasseurs du peuple kakolo (ou *kagoro*), ancêtre des Maninka². Mais c'est de la situation d'asservissement des Kakolo par les Soninké dans le Wagadu³ et de l'incessant affrontement entre ces deux peuples que serait née une première confrérie de type maçonnique, créée par deux jeunes chasseurs kakolo, Kadiali Simbo et Siriman, et bâtie sur des principes radicalement opposés à la structure sociale rigoureusement

¹ De *donso*, "chasseur" (pluriel : *donsow* ou *donsolu*), et *tòn*, terme générique pour désigner une confrérie ou une association masculine

² La plupart des patronymes maninka (Kamara, Kaisoko, Bagayogo, Dumbia, Konatè, Kantè, Dantè, Kanoutè, Mariko, Koïta, etc.) ont une origine kakolo. De même, selon certaines traditions, la plupart des Dialonké, des Bassari, des Koniagui, des Sérér, des Bèla, des Soussou, des Sénoufo, des Bobo-Fing, etc. seraient d'origine kakolo.

³ Nom local de l'empire du Ghana, du 5^{ème} au 11^{ème} siècle.

castée imposée par les Soninké : liberté, égalité et entente entre tous les hommes, quelles que soient leur race, leur origine sociale, leurs croyances ou leur fonction. Reconnu par les vieux *simbo* (ou *sinbo*, héros de chasse) comme un outil de résistance aux Soninké, ce *donso tòn* originel serait ensuite devenu le lieu de ralliement de ceux qui refusent des autorités politiques ou religieuses discutables et le système de castes socio-professionnelles cloisonnées tel qu'il s'est perpétué dans la société mandingue, tant chez les Maninka que chez les Bamana. On retrouve ainsi régulièrement la confrérie des chasseurs dans l'histoire du Mandé et des royaumes bamana, comme dans celle des peuples voisins dont la société fonctionne selon les mêmes principes (Senufo, Peul sédentarisés du Wasulu ou du Filadugu, etc.) : au début du 13^{ème} siècle, c'est sur lui que s'appuie Magan Sunjata Keita, héros fondateur de l'empire du Mali, pour mettre fin aux razzias et à la chasse aux esclaves systématiquement pratiquée par les chefs maninka eux-mêmes pour alimenter le marché transsaharien. Sunjata est d'ailleurs constamment qualifié du titre de *simbo* par les griots traditionnalistes qui font commencer le récit de son épopée par un récit de chasse tout à fait caractéristique, mettant en scène la femme-buffle Dô-Kamissa, les frères chasseurs Dan Massa Wulani et Dan Massa Wulan Tanba, fondateurs des clans Traoré et Diabaté, et Sogolon Konè, mère du futur empereur. Mamary Biton Kulubali, fondateur du royaume bamana de Ségou au 18^{ème} siècle, est également un héros de chasse, comme sont chasseurs, plus tard, une bonne partie des membres des armées de l'Almâni Samori Touré et du Kenedugu, ainsi que des conjurés du Beledugu (1915) et du pays bobo (1916). Plus récemment, dans les guerres civiles du Libéria et de Côte d'Ivoire, les *donso*, traditionnellement responsables de la protection des villages et des biens communautaires, ont joué ici et là des rôles de milices, contribuant parfois à la sécurité, mais plus souvent à la distribution incontrôlée d'armes dans les populations civiles et à l'anarchie. Ces implications politiques avérées, qui de tout temps ont valu aux confréries de chasseurs jugées trop indépendantes la défiance des autorités en place, sont néanmoins assez rares. Les valeurs inhérentes à la confrérie, transmises par initiation dans un cadre très strict et règlementé, tendent plutôt à éloigner le chasseur du guerrier : le premier est perçu comme garant de la protection des hommes et des ressources naturelles, en même temps que du respect d'un certain cadre moral, quand le second tend au contraire à asservir et à détruire, sans se préoccuper du bien de la communauté.

Aujourd'hui, du fait de la disparition progressive du grand gibier, il n'existe pratiquement plus de chasseurs professionnels et la chasse est devenue davantage une activité religieuse qu'une occupation économique. Pour beaucoup de gens en effet, malgré l'influence musulmane, tous les objets contiennent une énergie active appelée *nyama*. Certaines connaissances occultes gagnées au sein des sociétés d'initiation permettraient d'agir sur cette énergie et de la canaliser et toutes les activités de la vie quotidienne reposent sur ces compétences secrètes. On considère ainsi que c'est grâce à la magie qu'il possède et aux connaissances occultes qu'il a acquises que le chasseur accompli peut venir à bout des fauves et du gros gibier, lesquels sont toujours chargés d'un *nyama* plus ou moins virulent, maléfique et vengeur. Du coup, la place que tient la confrérie des chasseurs dans la vie spirituelle, culturelle et sociale des campagnes maliennes du centre, du sud et de l'ouest reste considérable. La plupart des villages bamana et maninka de quatre cents habitants et plus ont leur *donso tòn*, lequel se retrouve presque toujours affilié à une fédération plus large, correspondant à

un même clan ou à une même province historique. Pour être admis dans la confrérie des chasseurs, le candidat doit suivre son apprentissage auprès d'un maître (*karamògò*) qu'il choisit librement. Il doit faire preuve de qualités morales et observer de nombreux interdits, notamment d'ordre sexuel et alimentaire : "être chasseur, c'est d'abord être maître de soi"⁴. Et si l'enseignement reçu comporte évidemment une part technique directement liée à la chasse et à la connaissance des plantes médicinales, la part morale et religieuse est incontournable. Elle est bâtie sur le culte de Sanè et Kontron⁵, un couple de divinités dont le mythe sert de constitution au *donso tòn* et de code moral à ses membres. Ancêtres des chasseurs (*donsow bènba*), connaisseurs de tous les secrets de la brousse, Sanè et Kontron ne sont d'aucun clan ni d'aucune race. Ils n'aiment pas la paresse, ni le mensonge, la jalousie, le vol, la délation ou la débauche; la qualité qu'ils préfèrent est la pureté (*sanuya*, littéralement l'état de l'or) et les hommes qui les imitent deviennent leurs enfants au sein de la confrérie. Expression de cette filiation, les chasseurs ont leurs propres salutations, qui ont également valeur d'encouragement et ponctuent les chants de louange lors des veillées: "*i ni ko, i dan sòkò*", "merci pour ton action, toi le perceur de brousse!" (Cf. page 3)

Donso jeli, le chantre des chasseurs

Dans les contextes culturels maninka et bamana, la musique est intimement liée à la parole et le terme *fòli* par lequel on la désigne englobe un sens sémantique bien plus large : il implique également et de manière indissociable le jeu d'un instrument, la danse, la transmission de connaissances et le fait de "dire" quelque chose. On n'est donc pas ici dans le domaine du divertissement pur, mais bien dans celui de l'enseignement, de la morale et de l'idéologie. C'est pourquoi le chantre de la confrérie en est aussi véritablement le second personnage principal, tout de suite après le chef (*donso kuntigi*) à qui revient la direction des cérémonies rituelles, le rôle de sacrificateur, le partage du gibier, la sanction des délits et la responsabilité des veillées et de leur déroulement. Chanteur, instrumentiste, narrateur, le chantre du *donso tòn* est toujours un grand initié capable de personnifier la mémoire commune. Qu'il s'agisse de mythes, de récits didactiques, d'épopées (*donso maana*), de contes, d'hymnes ou de chants de louanges, son répertoire est toujours lié au fonctionnement de la confrérie. S'il en évoque l'histoire et la mémoire de ses membres les plus illustres, c'est pour rappeler les règles de la chasse et les valeurs fondamentales du *donso tòn*. A la fois pédagogique, idéologique et religieuse, sa fonction est également esthétique, dans la mesure où elle répond à des règles bien précises et qu'elle s'adresse à un auditoire compétent composé de plusieurs générations de chasseurs. Les différents genres musicaux et oratoires qu'il pratique sont très stylisés et fourmillent de formules, de répétitions, de dialogues et de refrains très codifiés, autant d'éléments qui contribuent d'autant plus à donner son rythme à la prestation qu'ils sont soutenus par la musique et, à intervalles réguliers, par la danse, la pantomime et les coups de fusil.

Dans la mesure où il utilise la parole comme un matériau aux pouvoirs occultes potentiels et qu'il peut même s'en servir comme d'une arme pour toucher le cœur des hommes, le chantre de la confrérie en

⁴ "*Donsoya ye se n'yèrè la de ye.*" Proverbe maninka.

⁵ Suivant les régions et les groupes ethniques, la prononciation des noms change – *Sanin*, *Sanèn*, *Kotoron* – et l'on considère qu'il s'agit soit d'un couple d'époux, soit d'un couple mère-fils, soit encore d'une femme et d'un fétiche.

est au sens propre le griot, le *donso jeli*, même s'il n'appartient paradoxalement jamais à une de ces dynasties de griots dépositaires de la *jeliya*, la tradition de la parole telle qu'elle s'est perpétuée de façon héréditaire dans certains villages du Mandé et du pays bamana et dans les grandes villes d'Afrique de l'ouest. D'une manière générale, les chasseurs professent même une certaine défiance à l'encontre des familles de griots (*jeliw*), dont le caractère héréditaire de la tradition est en désaccord avec les principes de la confrérie et dont on estime souvent qu'ils ne sont pas capables de garder un secret. Pour les chasseurs, le destin de chaque individu dépend de lui-même et non de la famille au sein de laquelle il est né. Le *donso jeli* choisit lui-même son statut, auquel il n'accède que s'il est particulièrement doué. Son apprentissage ne suit pas de règle précise et il peut même être en partie autodidacte, mais dans tous les cas sa vocation naît d'une grande familiarité avec les membres de la confrérie. S'il est réputé, il peut à son tour assumer un ou plusieurs apprentis sans que cela implique forcément une cohabitation, comme c'est le cas pour l'acquisition de la plupart des savoirs traditionnels. C'est que le *donso jeli* n'est en principe pas un professionnel de son art. Sa rémunération est à la mesure de ses compétences et de la qualité de ses prestations, le plus souvent sous forme de cadeaux en espèces ou en nature, notamment par une part du gibier abattu. Sa réputation dépend de l'importance de son répertoire, de sa connaissance de l'histoire des chasseurs et des mythes fondateurs de la confrérie, de son endurance lors des veillées successives, de son sens de l'à propos, de la qualité de son jeu instrumental et de sa voix, mais aussi, et c'est beaucoup plus rare, de sa capacité à inventer de nouveaux chants qui seront tout de suite repris et diffusés par les autres *donso jeliw*. Suivant les régions, on l'appelle alors *sora* (Mandé) ou *serewa* (Wasulu), nom qui viendrait de la tortue (*sora*) dont on aurait autrefois utilisé la carapace en guise de caisse de résonance de la harpe-luth des chasseurs, à la place de laalebasse.

Au-delà des principes moraux très stricts qui dictent aux chasseurs leur comportement en brousse et dans leur vie familiale et sociale, un des traits caractéristiques soulignés par tous les observateurs et par les membres mêmes de la confrérie réside sans aucun doute dans leur grande fierté et leur besoin de se valoriser les uns par rapport aux autres au travers de leurs exploits. Cela passe évidemment par la recherche d'un gibier dangereux que l'on saura affronter et dont la chasse fera l'objet de récits épiques lors des veillées, mais aussi par la quête occulte d'objets chargés de pouvoirs, les fameux *boliw* évoqués plus haut. Ceux-ci nécessitent des sacrifices sanglants pour affermir leur force vitale (*nyama*), laquelle peut agir positivement, comme protection, ou agressivement, par exemple à l'encontre d'un chasseur que l'on jalouse. Cet esprit de concurrence atteint évidemment son paroxysme lors des grandes rencontres qui rassemblent les chasseurs de plusieurs villages, voire de plusieurs régions. Chaque *donso kuntigi* se doit d'être accompagné par un chantre à l'excellence reconnue, et le même sentiment de compétition implicite qui anime les chasseurs peut alors projeter les *donso jeliw* dans une situation de rivalité. Chacun d'entre eux se prépare donc minutieusement avant chaque veillée pour protéger sa voix, quand ça n'est pas pour protéger sa vie. Dans cet esprit, tout accident qui pourrait survenir au cours de la veillée, de sa préparation ou même du voyage de retour jusqu'au village, sera interprété comme la conséquence d'un sort lancé par quelqu'un par jalousie.

***Donso foli*, la musique des chasseurs**

La musique des chasseurs est à la source de la musique mandingue. On y retrouve les deux grandes échelles mélodiques, également reprises par les griots et par les autres chanteurs traditionnels : pentatonique pour les Bamana du Baninko, du Kenedugu, du Beledugu ou du Kaarta, ainsi que pour leurs voisins directs, Peul sédentarisés du Wasulu et du Filadugu; heptatonique pour les Maninka du Mandé.

Dans les deux cas, l'instrument privilégié est une harpe-luth constituée par un manche en bois ou en bambou traversant une caisse de résonance enalebasse tendue d'une table d'harmonie en peau de biche ou d'antilope, elle-même brochée de quatre lattes de bambou, deux transversales et deux longitudinales. Dans sa déclinaison peul et bamana, on la désigne simplement par le terme *donso n'goni*⁶ : elle tendue de deux rangées de trois cordes en boyau ou, plus souvent aujourd'hui, en matière synthétique, attachées au manche par un système de cordages noués en anneaux et dont la vibration est transmise à la caisse par un chevalet en bois d'une douzaine de centimètres de long, dressé perpendiculairement à la table. Laalebasse utilisée dans ce cas-là est généralement très grosse (entre trente-cinq et quarante centimètres de diamètre) et découpée au trois-quarts, ce qui donne à la caisse une forme arrondie de grosse jarre. Dans le Mandé, en revanche, l'instrument du *sora* est appelé *simbi*. Il présente en gros les mêmes composantes et la même structure de base que son cousin bamana, mais s'en distingue par la taille de laalebasse, plus petite et coupée véritablement à la moitié du fruit, par le nombre de cordes – traditionnellement sept et aujourd'hui parfois jusqu'à neuf – mais aussi par leur matière – presque toujours en métal, généralement tirées de câbles de freins de vélo – et leur alignement sur un seul rang, à la manière des harpes occidentales. Dans les deux variantes, l'instrumentiste a coutume de fixer à la tête du manche un bruiteur métallique pour enrichir le timbre de son *n'goni*. Inspirés par la guitare, qui sous sa forme occidentale connaît un vrai succès dans le jeu des répertoires traditionnels et particulièrement dans ceux des griots, certains chantres tendent à remplacer le système d'attache en anneaux par des chevilles en bois à l'efficacité toute relative.

La tradition orale véhicule plusieurs mythes relatifs à l'origine de la harpe-luth des chasseurs. Ceux-ci renvoient soit au monde occulte des *jin*, soit à celui, anté-historique, des *gwèrèn*, nains, lutins et autres gnomes qui s'en seraient servi pour conduire des troupes d'antilopes. Selon certaines sources, les cordes incarneraient la voix des ancêtres des chasseurs, la caisse de résonance enalebasse symboliserait la fertilité du gibier et la peau animale tendue figurerait le ciel où séjournent les âmes des défunts. Fait intéressant : dans leurs chants, pour parler de leur instrument, les *donso jeliw* utilisent presque toujours le terme *dunum* (tambour), ou plus rarement *juru* (corde). A noter enfin que le même mot *dunum* peut également être utilisé par le chantre pour se désigner lui-même, dans sa fonction de héraut et crieur public.

⁶ Littéralement, "le luth des chasseurs". D'une manière générale, le terme *n'goni* (ou *koni*, chez les Maninka) désigne tout instrument à cordes et il faut lui associer un complément pour en préciser la nature : *jeli n'goni* pour la guitare sahéenne des griots, *bamana n'goni* pour sa variante plus grosse, propre au répertoire des griots de Ségou, ou encore *kamele n'goni* ("le luth des jeunes gens") pour la harpe-luth à deux rangs parallèles de trois cordes, directement dérivée du *donso n'goni*, mais accordée plus haut et utilisée dans les répertoires profanes et la musique de variété du Wasulu.

Autour de la harpe-luth centrale, *donso n'goni* ou *simbi*, s'expriment divers instruments à percussion. Indispensable au jeu de la déclinaison bamana du répertoire, le *karinian* est un racleur en forme de tube métallique strié, gratté ou frappé à l'aide d'une fine tige métallique également, selon une même et omniprésente formule rythmique ternaire plus ou moins phrasée. Son rôle est essentiel au soutien de la danse et son jeu est presque toujours assuré par un proche du *donso jeli*. Chez les chasseurs du Mandé, il est pourtant assez peu utilisé et on lui préfère l'accompagnement des *jabara*, sortes de maracas utilisés par les femmes et constitués d'unealebasse recouverte par un filet de perles dont la traction en coups brefs rythme le chant de manière tout à fait efficace. Régulièrement, les chasseurs ponctuent le chant par de longs coups d'un sifflet (*fle*) propre à la confrérie, en fait une flûte verticale d'une dizaine de centimètres de long, percée d'un trou latéral qui lui permet de jouer sur un intervalle d'environ une quarte.

Il convient d'insister sur le fait qu'au-delà de leurs échelles respectives, les deux types d'expressions musicales renvoient au même contenu, destiné au même auditoire. Il n'est pas rare, dans une veillée de chasseurs du Mandé, d'entendre un chantre étranger de passage s'accompagner au *donso n'goni* plutôt qu'au *simbi* : son répertoire sera apprécié de la même manière. Mais dans tous les cas, le *donso jeli* a besoin d'un répondant, le *naamu namina*, très souvent son apprenti ou son accompagnateur au deuxième *n'goni* ou au racleur *karinian*. Celui-ci ponctue le chant ou l'épopée par le terme *naamu*, qui marque l'attention et invite le chantre à poursuivre. On retrouve d'ailleurs cette pratique dans la déclamation de tous les maîtres de la parole, *nyamakalaw* forgerons ou griots de castes.

Enfin, comme tous les membres de la confrérie, le chantre du *donso tòn* porte pour jouer une tenue spéciale, composée traditionnellement de trois éléments : une tunique de couleur généralement jaune foncé (*wòlò*) ou bistre (*basilan*), souvent ornée de signes géométriques⁷ et d'amulettes d'où pendent parfois des franges en cuir tanné, dans le cas d'une tunique cérémonielle appelée *sigi dloki*, la "tunique du buffle"; un pantalon légèrement bouffant sous les fesses, mais collant du genou à la cheville; et surtout une coiffe, soit ronde et rigide, faite de gros fils tressés et ornée de miroirs et de trophées de chasse, dents de fauve ou de phacochère, griffes de lion, cornes de gazelles, soit en forme de bonnet phrygien en cotonnade à deux pans ornés de pompons, le *guman kun*, "tête de grue couronnée". La plupart des *donso jeliw* préfèrent la première variante – la seconde est souvent réservée aux patriarches et aux prêtres – mais sur eux, elle se distingue de celle des autres chasseurs par l'adjonction de nattes ou de tresses artificielles. Enfin, ultime accessoire indispensable au *sora come* à tout chasseur : un chasse-mouche en queue de vache, symbole de sa science et de son appartenance au *donso tòn*.

⁷ Obtenus soit au moyen de la technique dite *saranni*, "faufilage", qui consiste à coudre les motifs avant de teindre les habits puis à défaire les fils, soit au moyen de celle dite *bògòlan*, teinture à l'argile noire additionnée de décoction d'écorces.

Les rituels

Les chasseurs ont coutume de se retrouver régulièrement au cours de l'année. Cela commence par les cérémonies religieuses liées au culte de Sanè et Kontron – offrandes annuelles de libation de bière de maïs (*kabalen dlò*), généralement à la fin septembre; sacrifices et offrandes au carrefour rituel (*dankun sela*) rappelant l'implantation du premier autel de chasse, entre le début mars et la fin mai; veillées de grâces pour remercier les divinités d'avoir favorisé la chasse (*sogo sumu*, "la veillée du gibier"). Mais certaines circonstances précises exigent la célébration de rituels très codifiés, avec à chaque fois un même but : maîtriser, calmer ou chasser le *nyama* du gibier, soit du corps des chasseurs qui les ont tués, soit de la communauté au sein de laquelle ils vivent. C'est le cas lorsqu'un chasseur abat un grand fauve, un python ou un buffle, animaux réputés chargés d'un *nyama* particulièrement virulent : on célèbre alors le *kònshi*, sorte de veillée de parade du *nyama*, à grand renfort de chants, de danse, de coups de feu et de bière de mil. Mais ce sont les rites funéraires qui offrent aux chasseurs l'occasion de se retrouver en plus grand nombre, soit pendant l'agonie de leur confrère, soit au moment de l'enterrement et des rites qui l'entourent jusqu'à quarante jours après le décès d'un chasseur, soit enfin au moment de la veille de levée du deuil (*simbo na si*), généralement deux ans après le décès, ultime étape de la purification collective, lorsqu'enfin on vient à bout du *nyama* du gibier abattu par le défunt. C'est notamment l'occasion de fameuses pantomimes de chasse et de la déclamation par le *sora* de nombreux hymnes, chants épiques et mythes fondateurs.